## me of one and one of on

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

## BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue Nain, t.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées la veille de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annouces, à Paris, ches MM. LAFFITE-BULLIER et C'e, 20, rue de la Banque. Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour l publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIE et C'e pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 10 AVRIL 1869.

## Bulletin politique.

Les nouvelles d'Espagne confirment le refus absolu du roi Don Fernand d'accepter la couronne. La candidature du duc de Montpensier n'aurait pas gagné grand chose à ce désintéressement du prince portugais. Le bruit courait à Madrid que Serrano et Topet allaient donner leur démission et qu'un directoire composé de cinq membres serait formé.

Le hudget de la Confédération de l'Allemagne du Nord pour 1870 a été présenté à Reichstag. Les dépêches ordinaires s'élevent à 71, 752,106 thalers, et les dépenses extraordinaires à 4,206,389. Total des dépenses 75,958,495. Le chiffre des recettes équilibre celui des dépenses.

On signale un mouvement de retraite du parti national libéral devant l'attitude décidée de M. de Bismark qui a déclare qu'il combattrait de toutes ses forces la proposition de M. Tweston et du comte Munster, relative à la question d'un ministère

La parti national libéral se baserait sur ce que cette proposition, devait si elle était accepter, entraîner une modification à la Constitution pour en remettre la discussion à la session prochaine. Il se bornerait pour le moment à discuter la question des nouveaux impôls.

On écrit de Berlin à la Guzette de Cologne, que la question relative à la démolition de la forteresse du Luxembourg est en bonne voie, d'après les renseignements pris sur les lieux mêmes par l'officier prussien. Le gouvernement grand-ducal procède à cette démolition dans la mesure de ses ressources. On ne peut lui en demander davantage. Nous comptons donc ne plus entendre parler de cette affaire.

Une dépêche de Rome nous apprend que M. de Banneville s'est rendu solennellement le 8 avril au Vatican, pour exprimer au Souverain Pontife les félicitations de l'Empereur Napoléon et de la famille Impériale. Le Saint Père a répondu avec émotion qu'il s'attendait bien que l'Empereur des Français ne se laisserait devancer, en catte circonstance, par aucun autre souverain. Pio IX s'est ensuite informé gracieusement de la santé de l'Empereur, de l'Impératrice et du Prince Impérial, son fillent, et leur a envoyé sa bénediction.

J. REBOUX.

Voici le rapport présenté au Corps legislatif par M. de Saint-Paul, au nom de la Commission (1) charges d'examiner les projets de lois approuvant :

Le premier, les stipulations financèires d'une convention passée entre le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux ublics, et la Compagnie des chemins de fer du Nord.

Le deuxième, les articles 4 et 5 d'une convention relative à la concession de plusieurs chemins de fer à exécuter dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de C'A (sme)

cab it it

Messieurs, A la session dernière une loi vous avait

P1) Cette commission est composée de MM. Séafica, président; des Rotours, secrétaire; Sens "Brame, Pinard, Kolb-Bernard, le marquis d'Havrincourt, de Saint-Paul, Plichon.
Les Conseillers d'Etat, Commissaires du Gouverpament, chargés de soutenir la discussion du projet de loi, sont MM. Vernier, Gaudin et de Franqueville.

été présentée qui concédait à la Compa-gnie des chemins de fer du Nord, cinq lignes en embranchements nouveaux, d'une étendue de 257 kilomètres. La dépense était évaluée à 58,600,600 francs, sur lesquels l'Etat prenait à sa charge 24,500,000 francs dans les termes de la

La majorité de votre Commission crut devoir substituer à ce projet un contre-projet qui consistait à ne donner aucune subvention, mais une garantie d'intérêt. Le rapport déposé à la session dernière, entre à cet égard dans tous les détails nécessaires pour bien faire apprécier le contre-projet.

Ce contre-projet avait selon nous l'a-vantage en échange d'une garantie d'intérêt que nous considérions dans les probabilités comme purement nominale, d'épargner à l'Etat un sacrifice de 24,500,000 francs et d'ouvrir une voie nouvelle à tous les chemins de fer secon-daires, qui avec le temps paraitraient nécessaires dans la contrée du Nord, sauf à faire reporter par les Conseils généraux sur ces chemins, les sacrifices que la loi leur conseille de voter pour les chemins de fer départementaux. Nous assurions ainsi, et à bref délai, l'achèvement des voies ferrées dans la contrée du Nord.

Notre contre-projet soumls au Conseil d'Etat, disculé devant lui par les délégués de votre Commission, fut repoussé.

Nous étions battus, mais nous n'étions pas convaincus que le projet du Gouver-nement fut satisfaisant; nous ne compre-nions pes que dans un pays où l'exécution des voies ferrées est relativement si faou le trafic doit être rémunérateur, l'Etat fût oblige de s'imposer des sacrifices egaux à ceux qu'il supporte dans les contrées où la construction des chemins de fer est très-dispendieuse et où le trafic est incontestablement insuffisant pour couvrir l'intérêt des dépenses et les frais d'exploitation.

La majorité de votre Commission proposa alors ou de réduire notablement la subvention de 24,500,000 francs, ou si on la maintenait de l'appliquer non-seule-ment aux 257 kilomètres pont la concession était proposée par la loi soumise au Corps législatif, mais encore aux lignes dont la concession était vivement demanpar les populations et qui faisaient l'objet d'amendements nombreux et chaudement appuyés par nos collègues de la contrée du Nord.

C'est proposition n'eut pas un sort meilleur que la première : le Gouverne-ment nous déclara que la Compagnie du chemin de fer du Nord ne voulait consen-tir à aucune modification aux conventions

qui avaient été arrélées avec elle. Nos efforts en face de la loi durent se borner à obtenir de remplacer le sacrifice de la loi de 1842 pour 27 kilomètres par la prestation gratuite des terrains et d'as-similer la Compagnie du Nord aux autres Compagnies, pour le règlement entre l'Etat et elle, du compte de premier établisse ment en vue du parlage éventuel des bénéfices.

La Commission ne voulant pas perdre pour les populations le benéfice des lignes proposées ou d'en ajourner l'exécution, se resigna à accepter le projet de loi modifié, et le rapport fait au Corps législatif entre tous les détails justificatifs de nos efforts et de notre insuccès.

Cependant quelques membres de la Commission persistaient à croire que le projet de loi n'était pas ce qu'il aurait dû-être et qu'il était de leur devoir en présonce du non possumus de la Compagnie du Nord, de chercher à aplanir les difficultés qui arrétaient le Gouvernement en provoquant et encourageant la création d'une Compagnie puissante qui offrait d'accepter les propositions que refusait la Compagnie du chemin de fer du Nord et les conditions posées dans notre premier amendement.

Notre rapport a renda compte de ce

dernier état de la question. En présence de ces propositions si avanlageuses, en présence des sollicitations vives faites au nom des populations du Nord pour qu'elles fassent acceptées, le Gouvernement voulu se donner le temps d'examiner et d'apprécier la situation nouvelle qu'on lui offrait, et le projet de loi fut ajourné à la session actuelle.

L'intervalle entre les deux sessions e

été mis à profit. Les Conseils généraux se sont émus, ils ont compris que la so-lution de la question pendante était entre leurs mains, et que s'ils savaient à propos, et de suite, faire les sacrifices ou donner les sécurités que nécessairement ils auraient à s'imposer pour faire faire les chemins de fer départementaux, s'ils offraient à l'Elat de prendre à leur charge, par exemple, moitié de la garantie d'in-térêt à 5 p. 100 que demandat la Compa-gnie qui s'offrait pour l'exécution desivoies à créer, l'Elat n'hésiterait plus à se sépa-rer de la Compagnie d'a Nord et à traiter, avec une Compagnie d'a Nord et à traiter. avec une Compagnie offrant toute sécurité et se chargeant, aux conditions d'une garantie d'intérêt pour tout concours, de la construction et de l'exploitation nonsculement des lignes que la Compagnie du Nord avaient acceptées, mais encore d'une partie de celles qu'elle refusait. En présence des décisions prises par les Conseils généraux, le Gouvernement mo-

résolutions primitives. Il vous propose d'approuver par deux lois les conventions nouvelles qu'il a faites avec les Compagnies des chemins de fer du Nord et celles qu'il vient de signer avec la Compagnie représentée par MM. le comte de Melun, ancien député du Nord le comte Werner de Mérode, ancien député du Nord, Louis Dupont, banquier à Douai et à Valenciennes, Florimond de Coussemaker, propriétaire à Dunkerque, David Portau, ancien préfet du Nord, et Benja-

Par le traité avec la Compagnie des chemins de fer du Nord, il n'est plus coucédé à cette Compagnie que les lignes d'Arras à Etaples, de Bethune à Abbe-ville et de Luzarches à la ligue de Saint-Denis à Pontoise.

L'Etat exécutera les travaux dans les termes de la loi de 1843, ainsi qu'il était stipulé dans la première convention; loutefois, en ce qui concerne le chemin de fer d'Arras à Etaples et de Béthune à Abbeville, dont les travaux sont évalues à 14,500,000 francs, la Compagnie du Nord a pris l'engagement de prendre à sa charge le quart de cette dépense.

Bien que le délai d'exécution des tra-vaux de ces deux lignes ne soit pas fixé, la Commission d'hésite pas à penser que ces deux lignes ne doivent être livrées à l'exploitation dans le délai de six années.

Par le traité avec la Compagnie nou-velle, il lui est fait concession définitive des lignes :

De Lille à Comines; De Tourcoing à Menin; De Gravelines à Watten; De Gravelines à Watten; De Boulogne à Saint-Omer.

Et sauf la déclaration d'utilité publique intervenir, des lignes : De Saint-Omer à Berguettes ; De Berguettes à Armentières

Dunkerque à Calais par Gravelines ; De Somain a Roubaix et Tourcoing par Orchies et Cysoing;
D'Erquelmes à Fourmies ou à Anor;

De Chauny à la ligne de Soissons à Laon par Anizy.

L'Etat, pour tout concours, donne par moitié et conjointement avec les départemeets qui en ont pris l'engagement dans les Conseils généraux, la garantie de 5 p. 100 d'intérêt, amortissement compris, des sommes qui seront dépensées pour construction de ces lignes: cet intérêt étant limité à un chiffre maximum par kilom. de 150,000 francs, pouvant s'éle-ver à 170,0:0 aux termes de l'article 4.

Nous n'entrons pas dans de plus granda détails sur ces deux traités; nous n'auri ons pu que répéter ici le texte des conventions que vous avez tous sous les yeux dans l'exposé des motifs qui vous a eté distribué.

Nous approuvons complétement les con-ventions arrêtees, les stipulations des traités, et nous vous proposons de les

voter. Quelques membres de la Commission auraient désiré voir donner à la Compa-guie nouvelle la ligne d'Arras à Etaples qu'elle offrait de prendre dans les mêmes conditions que les autres lignes, c'est-àdire en se contentant de la garantie d'intérêt de 5 p. 100 : on eut ainsi épargné à l'Etat un sacrifice certain de 10,875,000 francs qui probablement excéderait les charges éventuelles de la garantie d'inté-

Nous aurions design egalement voir

comprendre, dans les lignes nouvelles, le prolongement jusqu'à Dieppe du chemin de fer de Béthune à Abbeville.

Le Gouvernement fui-même avait signalé toute l'importance de cette ligne et votre Commission croit pouvoir esperer que la concession n'en est qu'ajournée ; la Commission exprime le même vœu en ce qui concerne le chemin de fer de Gam-brai à Dours qui avait été demandé et garanti par le Conseil général du Nord. Un mendement nous a été présenté par notre honorable collègue M. Martel, il est ainsi conçu :

Art. 2.— Au paragraphe 2 ajouter à ces mots : de Saint-Omer à Berguettes ceux de : par Aire-sur-la-Lys. .

Si nous avions cru qu'il fût nécessaire d'adopter l'amendement pour assurer à la ville d'Aire le passage du chemin de fer, nous nous serions empressé de le faire, mais nous considérons que notre recommandation est superflue attendu que le passage par Aire nous semble obligatoire et commandé par les intérêts commerciaux et stratégiques du pays. C'est, du reste, le vote émis par le Conseil général du Pasde-Calais.

En tous cas nous recommandons au Gouvernement l'amendement de notre honorable collègue.

Un membre de la Commission a fait remarquer qu'il eût été désirable que l'on eut signalé, pour la ligne de Berguettes à Armentières, les points intermédiaires de

Merville à Estaires. La Commission a pensé qu'il suffisait de signaler à l'attention du Gouvernement les observations faites par notre collègue, convaincus que nous sommes que le tracé devra donner la satisfaction demandée par ces deux villes les plus importantes

de la vallée de la Lys.

Un autre membre de la Commission a fait observer que les enquétes pour la déclaration d'utilité publique pour le chemin de fer de Dunkerque à Calais. par Gravelines, ont eu lieu en 1865; le procèsverbal d'enquête se trouve au dossier remis à la Commission, qu'en conséquence. mis à la Commission, qu'en conséquence rien n'empêche de rendre des à présent le décret d'utilité publique qui aura pour effet de classer ce chemin au nombre des

concessions définitives. La majorité de la Commission, sous le mérite des observations qui précèdent, a été d'avis de ne pas insister, et la Commission vous propose, à l'unanimité, d'ep-prouver purement et simplement les deux projets tels que le Gouvernement les a

Le Gouvernement doit se féliciter des améliorations qu'il a pu apporter à la loi présentée à la dernière session, les popu-lotions de la contrée du Nord doivent être

satisfaites des combinaisons nouvelles. L'Etat s'était résigné à une subvention de 24,000,000 de francs pour laire créer cinq lignes d'une étendue de 257 kilom.

La garantie d'intéret sera, nous le pensons, purement nominale ou bientôt composée par les résultats des années suivantes; en tout cas et quoi qu'il arrive, elle n'imposera à l'Etat qu'un sacrifice bien inférieur à celui auquel il s'était résigné en vue de quelques lignes seule-

Les contrées du Nord vont jouir promp tement de voies ferrées nouvelles. La barrière que la force d'inertie de la Compagnie du Nord semblait opposer à la création de toute voie à créer est enfin franchie : la contrée a deux Compagnies pour la desservir, dout une nouvelle com-posée d'hommes dévoués à ces contrées, désireux, tout en sauvegardant les intérêts financiers qui leur sont confiés, de complêter par des voies nouvelles le réseau qui eur est concédé par le présent projet de

La Compagnie des chemins de fer du Nord elie-même, en présence de cette jeune et active Compagnie, sera sans doute plus disposée à prendre sa part des votes restant à créer.
Dès à présent il est permis de voir que

la totalité des voies ferrées que peuvent espérer les contrées du Nord se réalisera dans un avenir prochain. En tout cas si le vote- du projet de loi a été différé de quelques mois, la contrée n'y perdra rien, car le nouveau projet fixe à six ans l'exécution des travanx qui, dans la premiè convention était fixée à huit ens.

Ainsi économie notable pour l'Etat, sa-tisfaction complète donnée aux populations du Nord.

Introduction d'un système nouveau qui pourra être adopté dans d'autres contrées. Ce sont là de grands résultats dont le Gouvernement et les Conseils généraux doivent se féliciter. car ils 7 out putssaumment contribué.

Votre Commission, Messieurs, s'en félicite aussi; sa conviction, son insistance,

l'initiative de quelques-uns de ses mem-bres pour la constitution d'une Compagnie nouvelle et le rôle actif qu'ils ont joué dans les Conseils généraux, ont donné naissance à la combinaison que le Gouvernement a adopté et que nous sommes heureux de présenter à votre approbation.

## CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, jeudi 8 avrile Le Siècle fait ce malin de la fantaisie politique et nous donne la composition du ministère qui doit remplacer le ministère actuel après la session. Le Siècle naturellement ne croit pas à ce qu'il annonce; mais il faut bien s'amuser un peu. Pour-tant il a la plaisanterie lourde et l'on pourrait lui appliquer cette moralité:

Ne forçons pas notre talent, etc.

On parle encore beaucoup aujourd'hui d'un article que publiait hier le Journal des Débats sur les dernières affaires d'Orient. Cet article, que l'on dit émané du Cabinet de M.de la Valette, démontre d'abord que la solution de la question Greco-Turque est une victoire diplomatique pour la gouvernement français, en second lieu le gouvernement français, en second lieu que l'impuissance de la Russie a été révelée d'une manière éclatante, et que jamais son incapacité de faire la guerre n'a été mieux prouvée. Ces éloges accordes à la diplomatie impériale dans le Journal des Débats ont été très remarqués.

Nous allons assister à une hécatombe d'amendements, et c'est le cas d'employer le mot hécatombe, puisque le chiffre des amendements déposés est de cent et que peut-être pas un seul n'échappera au

Il paralt certain que M. de Beust et M. Menabrea, au nom de leurs gouverne-ments, ont démenti officiellement de la triple alliance franco-austro-italienne. Il faut rapprocher de ce double fait un article du Peuple que je vous signatais il y a quelques jours. Cet article disait que le traité de triple alliance n'était point signé, qu'il n'était pas nécessaire parce que les intérêts des trois puissances sont identiques, mais qu'il serait vite conclu si la Prusse manifestait des visées ambitiques. ses. Nous pouvons en tirer cette con quence que le traité existe et qu'il n'y manque plus que des signatures, afin que la diplomatie puisse en nier l'existen

Aucua journal ne manque de répéter la note du Moniteur de l'armée, attestant que le ler juillet prochain, la France pourra mettre en ligne 522,000 hommes. Le marèchel Niel veut qu'on puisse dire aussi de lui qu'il a organisé la vic-

Le prince Napoléon et la princesse Clotilde ont donné mardi un grand diner au-quel assistaient M. Boudet, premier vice-président du Sénat et Mme Boudet, M. Emile Ollivier, M. et Mme Latour Dumou-lin, MM. Bartel, Maurice Richard, marquis de Lagrange, le comte et la comtesse Murat, le duc et la duchesse de Tarente, MM. Gérôme, Pils, etc. Par cette c enumération, vous voyez que les préférences du prince Napoléon ne se portent pas vers les députés de la majorité. Le bruif du reste circule avec persistance que le prince Napoléon après la session doit reprendre une place importante dans les prendre une place importante dans le gouvernement

C'est fête aujourd'hui à l'Académie française. M. Autran est le récipiendaire.
M. Cuvillier-Fleury préside la docte assemblée. Ces messieurs vont échanger
force compliments plus ou mains aincères.
— M. Villemain s'est trouvé assez bien ce matin pour pouvoir se rendre dans la salle de la séance.

C'est seulement ce soir que l'Odéc donne la îre représentation de Gutenberg drame en cinq actes, de M. E. Fournier.

CH. CAROT.